

Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18 AVR. 2017

ID : 056-215601485-20170414-DE_2017_24_11-DE

DE-2017-24-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le quatorze avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2017

Etaient présents : MM Christophe TERRES, Sandrine TANCREZ, Claude CONAN, Nicole NOUAILLE, Adjoints.
MM Denis L'ANGE, Dominique TRECANT, Elisabeth LE MESTRE, Gaëlle DUQUENNE, Christian LE LAIN, Marielle LE BIHAN.

Etaient absents : Mme Solange LUCAS qui donne procuration à Sandrine TANCREZ,
Mme Marina LACLEF qui donne procuration à Denis L'ANGE,
M. Mathieu ROSNARHO qui donne procuration à Jean-Pierre GOURDEN,
M. André CAPDEVILLE qui donne procuration à Claude CONAN.

Secrétaire de séance : M. Christian LE LAIN.

Salles communales

Conditions tarifaires de location avec effet au 1^{er} janvier 2018
Règlement et convention pour « Sal Ar Yaouankiz » et « Les Salicornes »

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve les conditions tarifaires de location des salles communales de l'Espace Les Grands Chênes et de la « Sal Ar Yaouankiz » telles qu'elles figurent sur le tableau ci-annexé (Marielle Le Bihan s'est opposée à l'augmentation des tarifs applicables aux particuliers de la Commune),
- ✓ Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,
- ✓ Approuve, à l'unanimité, les projets de conventions et règlements d'utilisation des salles « Sal Ar Yaouankiz » et « Les Salicornes » (sans précision de tarifs de caution et caution pour prêt de clés) tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- ✓ Reporte à la prochaine séance du Conseil Municipal l'adoption des convention et règlement pour l'utilisation des salles de l'Espace Les Grands Chênes.



Pour expédition conforme
NOSTANG, le 14 avril 2017

Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN.

LOCATION DE SALLES

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017
Affiché le 18 AVR 2017
ID : 058-215601485-2017041811-DE



Espace Les Grands Chênes Tarifs TTC avec effet au 1er janvier 2018

	SF	SF + RS	SF + RS + C	SS	SS + C	HAUT + BAS
Réunion et vin d'honneur	90 €	120 €		120 €		
Banquet, repas de famille, soirée dansante	150 €	250 €	350 €	250 €	350 €	500 €
Associations hors Commune	200 €	400 €	700 €	400 €	700 €	1 000 €

SF = Salle des fêtes (partie de droite avec le bar)

RS = Restaurant scolaire (partie de gauche)

C = Cuisine

SS = Sous-sol

EXTRAIT DU REGLEMENT :

Pour les particuliers	<ul style="list-style-type: none">* Le restaurant scolaire seul ne sera pas loué* Le restaurant scolaire seul ne sera pas loué avec la cuisine* La salle des fêtes ne sera pas louée avec la cuisine* La cuisine du haut ou du bas ne seront louées qu'avec la présence d'un traiteur* Mise à disposition du sous-sol au profit d'associations de randonneurs au prix de 90 €* Chèque de caution de 1 000 € (sauf réunion et vin d'honneur : 150 €)
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Remise en conformité sanitaire : 20 € par niveaux loués applicables aux particuliers et associations
(cette redevance de remise en conformité ne sera pas appliquée pour les activités régulières des associations)

Sal Ar Yaouankiz

100 € la demi-journée